



Employés, ouvriers, apprentis : Le 12 février, votez CFDT

2015
PENSEZ A
L'ORANGE !

Un 2^{ème} tour aux élections professionnelles du 1^{er} Collège

Le 29 janvier dernier, il n'y a pas eu suffisamment de votants au 1^{er} collège, il y a donc nécessité à organiser un 2nd tour. En DP 5 sièges sont à pourvoir, en CE, 2 sièges La

CFDT avec la CFTC présente à vos suffrages les mêmes candidats qu'il y a 15 jours.

Voter pour vos collègues présentés par la CFDT et la CFTC, c'est la certitude que vos revendications seront portées par des élu(e)s qui vous connaissent, qui savent négocier et qui ont la volonté d'aboutir pour garantir des avancées concrètes pour tous, qui vous défendent au quotidien par leurs actions.

La CFDT c'est aussi :

Les augmentations générales Talon

Elles figurent dans les 4 accords NAO.

L'augmentation générale minimale brute mensuelle pour un salarié présent les 4 années a été de 150 € cumulés (7,5% cumulé pour un salaire mensuel de 2000 €)

La répartition de la participation

Proportionnelle au salaire, mais avec un salaire plancher de répartition à 1.2* le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

La participation plancher bénéficie à 50% des salariés du groupe, en particulier tous les jeunes salariés, y compris les apprentis. Elle devrait atteindre **2000 € en avril 2015**

Accord Tutorat Snecma

L'accord tutorat qui définit, reconnaît et rémunère l'activité tutorat a été reconduit pour l'année 2015

Evolution des accords d'intéressement Snecma

Un intéressement qui progresse, avec une répartition de plus en plus juste

Accord 2003/2005 : première signature CFDT Snecma, introduction d'un salaire annuel plancher de répartition à 32 500 €. Plafond à 5% de la masse salariale

Accord 2006/2008: signature CFDT, salaire plancher de répartition en hausse de 1000 € par an. Intéressement plafond passe à 7% de la masse salariale.

Accord 2009/2011: signature CFDT, Poursuite de l'augmentation progressive du salaire plancher de répartition.

Accord 2012/2014: Signature CFDT. Plafond à 8% de la masse salariale. Le salaire plancher de répartition = 1,2 * PASS (Plancher Annuel de la Sécurité Sociale)





Le 12 Février les raisons de voter CFDT

2015
PENSEZ A
L'ORANGE !

POUR LE MANDAT 2015-2019, La CFDT s'engage pour :

Obtenir des avancées sociales pour tous,

Etre chaque jour à vos côtés et défendre vos intérêts individuels et collectifs, sans démagogie, pour des résultats concrets,

Faire progresser le pouvoir d'achat pour tous,

Etre attentif aux horaires et organisations de travail du site,

Faire évoluer l'accord pénibilité Snecma qui permet un départ anticipé en retraite pour les salariés ayant subi des pénibilités (travail en équipes, bruit, produits dangereux,...) avec embauches correspondantes,

Formaliser un accord sur la qualité de vie au travail permettant d'aborder la réalité du travail sous tous ses aspects. Qu'il s'agisse de son organisation, de l'égalité professionnelle, de la conciliation du travail avec la vie personnelle,

Subventionner les activités périscolaires des enfants (musique, théâtre, danse, ...) et les enfants de 1 à 3 ans (sous une forme d'aide à la garde ou forfaitaire),

Modifier le mode de subvention à la billetterie avec accès à tout type d'évènements proposé par notre prestataire, y compris les évènements à caractère sportif,

Faire évoluer le quotient familial pour une meilleure prise en compte de la population du site,

Adapter les horaires d'ouverture du CE pour apporter plus de fluidité dans vos démarches,

Mener à bien le chantier de la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la restauration du site,

Assurer une meilleure information des possibilités offerte par votre CE,

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2^{ème} tour, 12 février 2015 Candidats CFDT - CFTC

CE et DP 1^{er} COLLEGE

TITULAIRE

MARCHAND Patrick

TSCHUMI Jean-Paul

SUPPLEANT

BOUSSIN François

Le 12 février 2015, aux élections DP + CE

**VOTEZ
ET FAITES VOTER** 